

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2103 7 octobre 2010

SOMMAIRE

Ad'Hoc Food S.à r.l	GHP International100918
Advantage Communication S.A100938	Glaggwo100917
Advantage Communication S.A100937	GP-1 Resi LBC Luxco S.à r.l100934
Agence Steil et Zeimetz S.à r.l 100939	GP-2 Office A LBC Luxco S.à r.l100935
Agence Steil et Zeimetz S.à r.l 100939	iDbyMe Sàrl100921
Alchemy Holding S.à r.l100936	Jule SPF - SA100918
Alcina S.A	Loca-Nord100918
Almat Holding S.A	Luxdisc S.à r.l100919
Alpha Strategy Premium, S.C.A., SICAV-	Modellux S.A
SIF100935	Nouvelles Assurances - Société de Courta-
Ana Holding S.A., SPF100944	ge100919
Aquarius Media S.àr.l100944	
Aqueduct Capital Holdings S.à r.l100936	Redingshaff S.à.r.l
Argonauts Management S.A100932	Reisdorff Invest S.A
Assurgest S.A100944	REMONDIS DATA Office100920
Ball Delaware Holdings S.C.S100934	Rock Holdings S.à r.l
Belmont (Lux)100932	Sheridan S.A100933
Bibi Invest S.A	SHIP Luxco Holding S.à r.l100920
Cognos Hungary Asset Management Limi-	Société Luxembourgeoise de Capital-Dé-
ted Liability Company - Luxembourg	veloppement pour les PME S.A100921
Branch	Soen Luxembourg S.A100898
Eastgate Luxembourg S.A	Soresco
Edco S.A	Sprumex S.A
Euregio Office Solution International100916	Sucafina Holding100911
European Aircraft Association Holding S.A	Susi Sustainable Energy100922
Fagus Multimanager	Swiss-Lux Financial Holding S.A.H 100911
Finimpex S.A	WAI Landmark XIII S.C.A., SICAR 100934
FINIMPEX S.A., société de gestion de pa-	WAI S.C.A., SICAV - FIS100936
trimoine familial100912	Whitebay S.A
First Estate and Car Consulting (F.E.C.C.)	Woodcraft Financial S.à r.l100912
S.A	Yellow Grafton S.C
Genesa Services S.A	Zephira
Geninvestor Holding S.A100917	Zephira100912
Gepasie Holding International S.A100917	



Soen Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 102.269.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 Août 2010 que:

SER.COM S.à.r.l, ayant son siège au 3 rue Belle Vue à L-1227 Luxembourg, a été nommé Commissaire en remplacement de CERTIFICA LUXEMBOURG S.à.r.l, démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 23 Août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010114410/14.

(100129798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Rock Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.100.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twentieth of August;

Before Us M e Carlo Wersandt, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED

CapVest Equity Partners II L.P., a limited partnership having its registered office at 22, Canon's Court, Victoria Street, BER - HM 12 Hamilton, registered with the Bermuda Registrar of Companies under the number 38579,

here represented by Mrs. Maria Faraldo Talmon, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the mandatory of the appearing party and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

Definitions

Available amount: means (without double counting) total amount of net profits of the Company (including carried forward profits, if any) but (i) less the results of any losses (including carried forward losses, if any) expressed as a positive, minus any freely distributable premium and reserves and (ii) less any sums to be placed into unavailable reserve(s) pursuant to the requirements of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended or of the Articles of Association determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period. Explained in a formula:

$$AA = P - (L + LR) + R$$

Whereby:

AA = Available Amount

P = net available profits (including carried forward profits)

L = any losses (including carried forward losses)

LR = amounts placed or to be placed into unavailable reserve(s)

R = available reserves and premium

Available cash: means all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the board of managers will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period.

Available cash per share: means in respect of a class of Shares, the Available Cash divided by the number of Redeemable Shares in issue in the class to be repurchased and cancelled.

Class I Interim Accounts: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class I Redeemable Shares;



Class II Interim Accounts: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class II Redeemable Shares:

Class III Interim Accounts: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class III Redeemable Shares;

Class IV Interim Accounts: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class IV Redeemable Shares;

Class V Interim Accounts: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class V Redeemable Shares:

Class VI Interim Accounts: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class VI Redeemable Shares:

Class VII Interim Accounts: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class VII Redeemable Shares;

Class VIII Interim Accounts: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class VIII Redeemable Shares;

Class IX Interim Accounts: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class IX Redeemable Shares;

Class Period: means Class I Period, Class II Period, Class III Period, Class IV Period, Class VI Period, Class VII Perio

Interim Account Date: means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Redeemable Shares, provided that such date may not be later than the last day of the third month after the first year end following the start date of the relevant period.

Interim Accounts: means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Art. 1. Name.

1.1. There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "Rock Holdings S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10 $^{\rm th}$, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18 $^{\rm th}$, 1933 and of December 28 $^{\rm th}$, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. Object.

- 2.1. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.
- 2.2. The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.
- 2.3. The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.
- 2.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.
- 2.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article 2.

Art. 3. Registered office.

- 3.1. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 3.2. The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.
- 3.3. The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.



- 3.4. The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.
- 3.5. In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is established for an unlimited duration.
- 4.2. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital.

- 5.1.The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred fifty thousand shares (1,250,000) in registered form with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "Shares"), all subscribed and fully paid-up, classified as follows:
 - (i) one hundred twenty five thousand (125,000) Ordinary shares;
 - (ii) one hundred twenty five thousand (125,000) Class I redeemable shares;
 - (iii) one hundred twenty five thousand (125,000) Class II redeemable shares;
 - (iv) one hundred twenty five thousand (125,000) Class III redeemable shares;
 - (v) one hundred twenty five thousand (125,000) Class IV redeemable shares;
 - (vi) one hundred twenty five thousand (125,000) Class V redeemable shares;
 - (vii) one hundred twenty five thousand (125,000) Class VI redeemable shares;
 - (viii) one hundred twenty five thousand (125,000) Class VII redeemable shares;
 - (ix) one hundred twenty five thousand (125,000) Class VIII redeemable shares;
 - (x) one hundred twenty five thousand (125,000) Class IX redeemable shares;
- (Class I redeemable shares, Class II redeemable shares, Class III redeemable shares, Class IV redeemable shares, Class VI redeemable shares, Class VIII redeemable shares, Class IX redeemable shares together the "Redeemable Shares").
- 5.2. The share capital of the Company may be increased through the issuance of either ordinary shares or additional classes of redeemable shares, or reduced, on one or more occasions, by a resolution of the sole partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 5.3. Any share premium attached to ordinary or redeemable shares may be freely distributed to the respective partners by a resolution of the sole partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, held in accordance with Article 17.

Art. 6. Amendment of the capital.

6.1. The capital may at any time be amended by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 7. Rights and Duties attached to the shares.

- 7.1. Each share entitles its owner to a vote in the general meetings of Partners.
- 7.2. If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.
- 7.3. Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners.
- 7.4. The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 8. Indivisibility of shares.

8.1. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, as only one owner is admitted per share. Joint coowners have to appoint a single person as their representative in dealing with the Company, whether appointed amongst them or not.



Art. 9. Transfer of shares.

- 9.1. Without prejudice to Article 11.2., shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.
- 9.2. If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.
 - 9.3. For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Law.
- 9.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

Art. 10. Formalities.

- 10.1. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.
- 10.2. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 11. Redemption of shares.

- 11.1. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Redeemable Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es).
- 11.2. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more classes of Redeemable Shares, the holders of Shares of the repurchased and cancelled class(es) of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class(es) held by them and cancelled.
- 11.3. Each class of Redeemable Shares gives the right to the holders thereof, pro rata to their holding in such class, in case of repurchase and cancellation of such class, to the Available Amount for the relevant period to which the class relates pursuant to the below:

The period of Class I redeemable shares is the period starting on the day of incorporation and ending on the Interim Account Date for Class I Interim Accounts ("Class I Period");

The period of Class II redeemable shares is the period starting on the day after the Class I Period and ending on the Interim Account Date for Class II Interim Accounts ("Class II Period");

The period of Class III redeemable shares is the period starting on the day after the Class II Period and ending on the Interim Account Date for Class III Interim Accounts ("Class III Period")

The period of Class IV redeemable shares is the period starting on the day after the Class III Period and ending on the Interim Account Date for Class IV Interim Accounts ("Class IV Period")

The period of Class V redeemable shares is the period starting on the day after the Class IV Period and ending on the Interim Account Date for Class V Interim Accounts ("Class V Period")

The period of Class VI redeemable shares is the period starting on the day after the Class V Period and ending on the Interim Account Date for Class VI Interim Accounts ("Class VI Period")

The period of Class VII redeemable shares is the period starting on the day after the Class VI Period and ending on the Interim Account Date for Class VII Interim Accounts ("Class VII Period")

The period of Class VIII redeemable shares is the period starting on the day after the Class VII Period and ending on the Interim Account Date for Class VIII Interim Accounts ("Class VIII Period")

The period of Class IX redeemable shares is the period starting on the day after the Class VIII Period and ending on the Interim Account Date for Class IX Interim Accounts ("Class IX Period")

11.4. In the case of repurchase and cancellation of a class of Redeemable Shares, the holders of such class of Redeemable Shares shall receive the Cancellation Value Per Share calculated as follows: nominal value per Redeemable Share to be cancelled plus Available Amount divided by the number of Redeemable Shares in issue in the class to be repurchased and cancelled, provided that where the Cancellation Value per Share so determined exceeds the Available Cash per Share, the Cancellation Value per Share shall be equal to the Available Cash per Share.

Art. 12. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a partner.

12.1. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

Art. 13. Management.

- 13.1. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).
 - 13.2. The manager(s) need not be partners of the Company.
- 13.3. The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remune-



ration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

13.4. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 14. Representation.

- 14.1. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.
- 14.2. The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 15. Procedure.

- 15.1. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.
 - 15.2. The board of managers shall meet when convened by one manager.
- 15.3. Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.
 - 15.4. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.
- 15.5. Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.
- 15.6. The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.
 - 15.7. The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.
- 15.8. A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.
- 15.9. Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.
- 15.10. Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.
- 15.11. Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.
- 15.12. Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.
- 15.13. In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.
- 15.14. A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.
- 15.15. The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 16. Liability of the managers.

16.1. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 17. General meetings of partners.

17.1. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.



Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 18. Annual general meeting.

18.1. An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 19. Financial year.

19.1. The Company's financial year begins on the 1 st April and closes on the 31 st March.

Art. 20. Annual accounts.

- 20.1. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.
 - 20.2. Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 21. Supervision of the company.

- 21.1. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).
- 21.2. Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.
- 21.3. At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.
- 21.4. Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".
- 21.5. Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more statutory or qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 22. Allocation of profits.

- 22.1. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.
- 22.2. Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.
- 22.3. The general meeting of partners may decide, at the majority vote de-termined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
- 22.4. Notwithstanding the provisions of Articles 22.1., 22.2. and 22.3. and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 23. Winding-up - Liquidation.

- 23.1. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.
- 23.2. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.
- 23.3. When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 24. General provision.

24.1. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.



Art. 25. Transitory measures.

25.1. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31 st day of March 2011.

Subscription and Payment

The entirety of one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by CapVest Equity Partners II L.P., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand euros (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Is appointed as manager A for an undetermined duration, Mrs. Tina Lorraine Page, an individual residing professionally at 100 Pall Mall, GB SW1Y 5NQ London.
- 2) Is appointed as manager B for an undetermined duration, Mr. Robert van't Hoeft, an individual residing professionally at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- 3) Is appointed as manager B for an undetermined duration, Mr. Martinus Cornelis Johannes Weijermans, an individual residing professionally at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- 4) Is appointed as statutory auditor (commissaire) for the duration ending on the date of the annual general meeting of partners approving annual accounts for the first financial year, EURAUDIT S.à r.l., a private limited liability company, with registered address at 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 42889;
 - 5) The Company shall have its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt août;

Pardevant Nous Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

CapVest Equity Partners II L.P., société ayant son siège social à 22, Canon's Court, Victoria Street, BER - HM 12, Hamilton, immatriculée au registre des sociétés de Bermuda sous le numéro 38579,

ici représentée par Madame Maria Faraldo Talmon, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les "Statuts") d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite.

Définitions:

Montant disponible: signifie (sans double calcul) le montant total du profit net de la Société (incluant le report des profits, si existants) mais (i) moins le résultat de n'importe quelle perte (incluant les pertes reportées) exprimées come positives, moins les primes et les réserves distribuable et (ii) moins n'importe quelle somme à affecter à une réserve non disponible en conformité des dispositions de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales comme modifiée, ou des Statuts et déterminé sur la base des comptes intérimaires relatifs à la correspondante Classe de Période. Cela est exprimé selon la formule:



AA = P- (L+LR) + R

AA = Montant Disponible

P = Profits disponibles net (incluant profits reportés)

L = Pertes (incluant pertes reportées)

R = Primes et réserves disponibles

Espèces disponibles: signifie les espèces détenues par la Société (sauf les espèces dans des dépôts bancaires avec une maturité restante excédante les six (6) mois), n'importe quel instrument du marché monétaire facilement commercialisable, les obligation ou les billet et n'importe quel recevable qui dans l'opinion du conseil de gérance seront payés dans un court délai à la Société moins n'importe quel forme de débit ou de dette de la Société à payer dans un délai inférieur à six (6) mois déterminé sur la base des comptes intérimaires relatifs à la correspondante Classe de Période.

Espèces disponibles pour une parts sociale: signifie le montant d'espèce disponible divisé par le nombre d'actions rachetées et concernant la classe d'actions rachetée et effacée.

Classe I Comptes Intérimaires: signifie les comptes intérimaires pour le rachat et l'annulation de la Class I d'Actions Rachetées;

Classe II Comptes Intérimaires: signifie les comptes intérimaires pour le rachat et l'annulation de la Class II d'Actions Rachetées;

Classe III Comptes Intérimaires: signifie les comptes intérimaires pour le rachat et l'annulation de la Class III d'Actions Rachetées:

Classe IV Comptes Intérimaires: signifie les comptes intérimaires pour le rachat et l'annulation de la Class IV d'Actions Rachetées;

Classe V Comptes Intérimaires: signifie les comptes intérimaires pour le rachat et l'annulation de la Class V d'Actions Rachetées;

Classe VI Comptes Intérimaires: signifie les comptes intérimaires pour le rachat et l'annulation de la Class VI d'Actions Rachetées;

Classe VII Comptes Intérimaires: signifie les comptes intérimaires pour le rachat et l'annulation de la Class VII d'Actions Rachetées:

Classe VIII Comptes Intérimaires: signifie les comptes intérimaires pour le rachat et l'annulation de la Class VIII d'Actions Rachetées;

Classe IX Comptes Intérimaires: signifie les comptes intérimaires pour le rachat et l'annulation de la Class IX d'Actions Rachetées;

Classe de Période: signifie la Classe I Période, Classe II Période, Classe II Période, Classe IV Période, Classe VI Période, Classe VII Période, Classe VII Période et Classe IX Période.

Date des comptes intérimaires: signifie la date par avant les huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la correspondante classe d'Actions Rachetées, considérant que cette date ne peut être plus tard que le dernier jour du troisième mois après la première année suite à la date débutante la période concernée.

Comptes Intérimaires: signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires.

Art. 1 er . Dénomination.

1.1. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Rock Holdings S.à r.l." (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi"), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet.

- 2.1. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.
- 2.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.



- 2.3. La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.
- 2.4. La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins à l'immobilier ou propriétés meubles..
- 2.5. La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet et mentionné aux paragraphes précédents.

Art. 3. Siège social.

- 3.1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 3.2. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.
- 3.3. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.
 - 3.4. La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.
- 3.5. Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art 4 Durée

- 4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- 4.2. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune, toutes entièrement souscrites and payées:
 - (i) mille deux-cent vingt-cinq (125,000) de Parts Sociales Ordinaires;
 - (ii) mille deux-cent vingt-cinq (125,000) de Parts Sociales Rachetables Classe I;
 - (iii) mille deux-cent vingt-cinq (125,000) de Parts Sociales Rachetables Classe II;
 - (iv) mille deux-cent vingt-cinq (125,000) de Parts Sociales Rachetables Classe III;
 - (v) mille deux-cent vingt-cinq (125,000) de Parts Sociales Rachetables Classe IV;
 - (vi) mille deux-cent vingt-cinq (125,000) de Parts Sociales Rachetables Classe V;
 - (vii) mille deux-cent vingt-cinq (125,000) de Parts Sociales Rachetables Classe VI;
 - (viii) mille deux-cent vingt-cinq (125,000) de Parts Sociales Rachetables Classe VII;
 - (ix) mille deux-cent vingt-cinq (125,000) de Parts Sociales Rachetables Classe VIII;
 - (x) mille deux-cent vingt-cinq (125,000) de Parts Sociales Rachetables Classe IX;
- (Parts Sociales Rachetables Classe I, Parts Sociales Rachetables Classe II, Parts Sociales Rachetables Classe III, Parts Sociales Rachetables Classe IV, Parts Sociales Rachetables Classe VI, Parts Sociales Rachetables Classe VII, Parts Sociales Rachetables Classe VIII, Parts Sociales Rachetables Classe IX ensemble les "Parts Sociales Rachetables").
- 5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit, une ou plusieurs fois, par émission de parts sociales ordinaires ou classe de parts sociales rachetables, par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.
- 5.3. N'importe quelle prime d'émissions reliée aux parts sociales ordinaires ou rachetables peuvent être librement distribuée aux respectifs associés par une résolution de l'associé unique ou, si le cas, par l'assemblée générale des associés tenue conformément à l'Article 17.

Art. 6. Modification du capital.

6.1. Le capital peut à n'importe quel moment être modifié par décision de l'associé unique ou conformément à une résolution de l'assemblée générale des associés, si le cas.

Art. 7. Droits et Devoirs attaches aux parts sociales.

- 7.1. Chaque part sociale donne droit au titulaire de voter à l'assemblée générale des associés.
- 7.2. Si la Société est composé d'un associé unique, ce dernier exerce tous les pouvoirs qui sont conférés par la loi et par les Statuts à tous les associés.



7.3. Les créanciers ou successeurs de l'associé unique ou de n'importe quel associé peuvent pour n'importe quelle raison, en absence d'événement, demander que les scellés soient apposés sur les actifs et les documents de la Société ou un inventaire des actifs peut être demandé au tribunal; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et les résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, si le cas.

Art. 8. Indivisibilité des actions.

8.1. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles comme seulement un (1) propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent nommer un représentant face à la Société, soit parmi eux soit un tiers.

Art. 9. Transfert d'actions.

- 9.1. Sans préjudice de l'Article 11.2, les pars sociales sont librement cessibles entre associés ou, s'il y a que un associé unique, à personne tierce.
- 9.2. Si la Société a plus que un associé, le transfert de parts sociales aux non associés est sujet à l'approbation préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quart du capital social de la Société.
 - 9.3. Pour tout autre sujet, référence doit être faite aux articles 189 et 190 de la Loi.
- 9.4. Un registre de l'associé unique sera tenu auprès du siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être examiné par chaque associé qui le demande.

Art. 10. Formalités.

- 10.1. Le transfert d'actions doit être justifié par un acte notarié ou par un acte sous seing privé.
- 10.2. Un tel transfert n'obligera pas la Société et les tiers jusqu'à la notification ou à l'acceptation de la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 11. Rachat des parts sociales.

- 11.1. Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation des parts sociales incluant l'annulation de une ou plusieurs entière classe de Parts Sociales Rachetables à travers le rachat et l'annulation de toutes les actions émises pour telle classe.
- 11.2. En cas de réduction du capital sociale à travers le rachat et l'annulation de une ou plusieurs classes de Parts Sociales Rachetables, les titulaires de la classe de parts sociales rachetées et annulées doivent recevoir de la Société un montant égal à la Valeur de l'annulation de Part Sociale pour chaque Part Sociale de la classe correspondante détenue par eux et effacée.
- 11.3. Chaque classe de Parts Sociales Rachetable donne le droit aux titulaires, proportionnellement à leurs détention dans cet classe, en cas de rachat et d'annulation de cet classe, au Montant Disponible pour la période relative à la classe correspondante:

La période des Parts Sociales de la Classe I est la période commençant le jour de la constitution et se terminant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de la Classe I ("Période Classe I");

La période des Parts Sociales de la Classe II est la période commençant le jour après la Période de Classe I et se terminant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de la Classe II ("Période Classe II");

La période des Parts Sociales de la Classe III est la période commençant le jour après la Période de Classe II et se terminant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de la Classe III ("Période Classe III");

La période des Parts Sociales de la Classe IV est la période commençant le jour après la Période de Classe III et se terminant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de la Classe IV ("Période Classe IV");

La période des Parts Sociales de la Classe V est la période commençant le jour après la Période de Classe IV et se terminant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de la Classe V ("Période Classe V»);

La période des Parts Sociales de la Classe VI est la période commençant le jour après la Période de Classe V et se terminant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de la Classe VI ("Période Classe VI");

La période des Parts Sociales de la Classe VII est la période commençant le jour après la Période de Classe VI et se terminant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de la Classe VII ("Période Classe VII");

La période des Parts Sociales de la Classe VIII est la période commençant le jour après la Période de Classe VIII et se terminant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de la Classe VIII ("Période Classe VIII");

La période des Parts Sociales de la Classe IX est la période commençant le jour après la Période de Classe VIII et se terminant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de la Classe IX ("Période Classe IX").

11.4. En cas de rachat et annulation d'une classe de Parts Sociales Rachetables, les titulaires de cette classe de Parts Sociales Rachetables doivent recevoir la Valeur d'Annulation des Parts Sociales calculée comme suit: la valeur nominale de la Part Sociale Rachetable à annuler plus le Montant Disponible divisé par le nombre de Parts Sociales émises dans la classe à être rachetée et annulée, considérant que si la Valeur d'Annulation de la Part Sociale déterminée est supérieure au Montant Disponible pour la Part Sociale, la Valeur d'Annulation pour chaque action doit être égal au Montant Disponible pour chaque Part Sociale.



Art. 12. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité de l'associé.

12.1. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou n'importe quel événement similaire affectant l'associé unique ou n'importe quel associé ne cause pas la liquidation de la Société.

Art. 13. Gérance.

- 13.1. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé de deux classes de gérant (A et B).
 - 13.2. Les gérants peuvent ne pas être associés.
- 13.3. Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.
- 13.4. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 14. Représentation.

- 14.1. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance. Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.
- 14.2. Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 15. Procédure.

- 15.1. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.
 - 15.2. Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.
- 15.3. Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.
 - 15.4. Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.
- 15.5. Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.
- 15.6. Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.
- 15.7. La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.
- 15.8. La majorité des gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.
- 15.9. Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.
- 15.10. Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.
- 15.11. Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.
- 15.12. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.
- 15.13. Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.
- 15.14. Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.
 - 15.15. Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.



Art. 16. Responsabilité des gérants.

16.1. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 17. Assemblées générales des associés.

17.1. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 18. Assemblée générale annuelle.

18.1. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 19. Exercice social.

19.1. L'exercice social commence le 1 er avril et se termine le 31 mars.

Art. 20. Comptes annuels.

- 20.1. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.
- 20.2. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 21. Surveillance de la société.

- 21.1. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire (s), qui peut ne pas être associé.
- 21.2. Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.
- 21.3. A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction (s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.
- 21.4. Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.
- 21.5. Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 22. Répartition des bénéfices.

- 22.1. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.
- 22.2. Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.
- 22.3. L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.
- 22.4. Nonobstant les dispositions des articles 22.1., 22.2. et 22.3., et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés



depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 23. Dissolution - Liquidation.

- 23.1. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.
- 23.2. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.
- 23.3. La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 24. Disposition générale.

24.1. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 25. Disposition transitoire.

25.1. Exceptionnellement le premier exercice commencera aujourd'hui pour finir le 31 mars 2011.

Souscription et Libération

La totalité de un million deux-cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ont été souscrites par CapVest Equity Partners II L.P., prénommée.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Est nommée gérant A pour une durée indéterminée, Madame Tina Lorraine Page, une personne physique résidente professionnellement au 100 Pall Mall, GB SW1Y 5NQ London.
- 2) Est nommé gérant B pour une durée indéterminée, Monsieur Robert van 't Hoeft, une personne physique résidente professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- 3) Est nommé gérant B pour une durée indéterminée, Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, une personne physique résidente professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- 4) Est nommée commissaire pour une durée se terminant le jour de l'assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels pour la première année sociale, EURAUDIT S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant siège social au 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg et registrée au Registre de commerce et des sociétés du Luxembourg, section B, sous le numéro 42889;
 - 5) Le siège social de la Société est établi au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. FARALDO TALMON, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 août 2010. LAC/2010/37143. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 25 août 2010.

Référence de publication: 2010115964/688.

(100131572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.



Sprumex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 40.666.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 07/07/2010 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Jacques Tordoor, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Eugenio RODRIGUES, comptable, né à Metz le 16/02/1976, avec adresse professionnelle au 3A, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2011

Pour copie conforme Signature / Signature Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010114413/16.

(100129874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Sucafina Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy. R.C.S. Luxembourg B 142.529.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010114414/9.

(100129657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Swiss-Lux Financial Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 96.272.

Les comptes annuels au 31.12.09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010114416/9.

(100129734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Eastgate Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 115.204.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie en date du 8 juin 2010

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateurs de Monsieur Leo SPITZER, demeurant Boorerstrasse, 63, CH-6300 ZUG, de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Elle accepte la démission de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de ses fonctions d'administrateur et appelle en remplacement Madame Séverine FEITLER; avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010114489/20.

(100128992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.



Woodcraft Financial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 135.415.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010114435/9.

(100129613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Yellow Grafton S.C., Société Civile.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg E 3.767.

Par résolutions prises en date du 30 juillet 2010, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Philippe Leclercq, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 9 août 2010.
- nomination de Stéphane Bourg, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 9 août 2010 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.

Référence de publication: 2010114436/14.

(100129799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Zephira, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 96.611.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 23 août 2010.

Référence de publication: 2010114437/10.

(100129918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Zephira, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 96.611.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 août 2010

Est renommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur Luc HANSEN, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010114438/13.

(100129926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

FINIMPEX S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,

(anc. Finimpex S.A.).

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 19.076.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «FINIMPEX S.A.» (la «Société»), une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, inscrite au



Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 19076, constituée suivant acte notarié dressé en date du 21 janvier 1982, publié au Mémorial C (le «Mémorial»), numéro 91 du 4 mai 1982.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale ordinaire de la Société, tenue en date du 16 avril 1999, lequel acte fut publié au Mémorial, le 17 juin 2005, sous le numéro 587 et page 28173.

L'Assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Madame Isabelle MARECHAL-GERLAXHE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg (la «Présidente»).

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Christelle HERMANT-DOMANGE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Valérie ALBANTI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la Présidente déclare et demande au notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Transformation de la société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial («SPF») conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).
- 2) Modification du premier alinéa de l'article 1er des statuts de la société comme suit: "Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «FINIMPEX S.A., société de gestion de patrimoine familial.».»
- 3) Modification du dernier alinéa de l'article 1er des statuts de la société comme suit: «La durée de la société est illimitée.».
- 4) Modification de l'article 2 des statuts de la société comme suit: "La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»
 - 5) Ajout d'un nouvel alinéa à l'article 3 des statuts: «La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:
 - a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
 - c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.
- 6) Modification de l'article 4 des statuts de la société comme suit: «La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.
- 7) Modification de l'article 5 des statuts de la société comme suit: «Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout



autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procèsverbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

- 8) Annulation de l'article 7 des statuts concernant le dépôt statutaire en garantie du mandat de chacun des administrateurs et du commissaire aux comptes et renumérotation des articles suivants.
- 9) . Modification de l'article 8 (nouvel article 7) des statuts de la société comme suit: «L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de la même année.»
- 10) Ajout d'un alinéa à l'article 11 (nouvel article 10) des statuts: «Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.»
- 11) Modification de l'article 12 (nouvel article 11) des statuts pour lui donner la teneur suivante: «La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout ou il n'y est pas dérogé par les présents statuts».
 - 12) Divers.
- II.- Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau; cette liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.
- III.- Il résulte de cette liste de présence que sur la totalité des actions représentant l'entièreté du capital social émis toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés.

Après délibération, l'assemblée a ensuite adopté les résolutions suivantes chaque fois par vote unanime.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le statut de la Société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le premier alinéa de l'article 1 ^{er} des statuts de la société comme suit:

Art. 1 er (premier alinéa). «Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «FINIMPEX S.A., société de gestion de patrimoine familial.».»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le dernier alinéa de l'article 1 ^{er} des statuts de la société comme suit:

Art. 1 er . (dernier alinéa). «La durée de la société est illimitée.».

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société, relatif à son objet social, comme suit:

Art. 2. «La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet



ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'ajouter un nouvel alinéa à l'article 3 des statuts de la Société qui sera conçu comme suit:

- Art. 3. (nouvel alinéa). «La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:
- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
 - c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.»

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. «La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.»

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui se lira dorénavant comme suit:

Art. 5. «Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procèsverbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

100916



Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer l'article 7 des statuts de la Société relatif au dépôt statutaire en garantie du mandat de chacun des administrateurs et du commissaire aux comptes et de renuméroter les articles suivants.

Neuvième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 8 (nouvel article 7) des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Nouvel Art. 7. «L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.».

Dixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'ajouter un nouvel alinéa à l'article 11 (nouvel article 10) des statuts de la Société qui sera conçu comme suit:

Nouvel Art. 10. (nouvel alinéa). «Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.».

Onzième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 12 (nouvel article 11) des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante

Nouvel Art. 11. «La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leur nom, prénoms usuels, état et demeures, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: I. MARECHAL-GERLAXHE, C. HERMANT-DOMANGE, V. ALBANTI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 août 2010. Relation: EAC/2010/9501. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010115278/203.

(100130861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Almat Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 91.689.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 17.08.2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010114454/14.

(100128054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Euregio Office Solution International, Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: EOS International.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 1, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 104.458.



Weiswampach, le 17.08.2010. FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2010114458/13.

(100128072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Glaggwo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 47, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 135.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 17.08.2010.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2010114460/12.

(100128085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Genesa Services S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-3895 Foetz, 12-14, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 153.402.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 30 juin 2010 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- L'assemblée nomme comme nouvel administrateur Monsieur Frédéric DALLAMICAUX, né le 21 novembre 1975 à F-Mont Saint Martin et demeurant professionnellement 12-14 rue du Commerce à L-3895 FOETZ,

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

L-Foetz, le 30 juin 2010.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010114461/15.

(100128071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Geninvestor Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 97.146.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 17.08.2010.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2010114462/12.

(100128063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Gepasie Holding International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 92.752.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 17.08.2010.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2010114463/12.

(100128056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.



GHP International, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 90.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 153.162.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat d'achat de parts sociales en date du 20 juillet 2010 entre le fond Great Hill Equity Partners IV, LP et la société Educaedu Investors LLC, une Limited Liability Company, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secretary's office of the state of Delaware sous le numéro 4841370, que Great Hill Equity Partners IV, LP a cédé 932 parts sociales à Educaedu Investors LLC avec effet au 30 juin 2010.

Pour extrait conforme Signature Un mandataire

Référence de publication: 2010114464/17.

(100128322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Redingshaff S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9359 Selz, 2, route de Longsdorf.

R.C.S. Luxembourg B 136.758.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN SARL 32A, rue Meckenheck L-3321 BERCHEM Signature

Référence de publication: 2010114510/13.

(100128746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Jule SPF - SA, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 148.345.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 17.08.2010. FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2010114465/12.

(100128089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Loca-Nord, Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.140.



Weiswampach, le 17.08.2010. FIDUNORD Sàrl 61, Gruuss-Strooss L-9991 WEISWAMPACH Signature

Référence de publication: 2010114466/14.

(100128057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Whitebay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée. R.C.S. Luxembourg B 105.720.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 avril 2010

- 1. L'assemblée décide de pourvoir appeler Monsieur Gianluca NINNO, né à Policoro (Italie), le 7 avril 1975, demeurant professionnellement à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société. Le nouvel administrateur est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2016.
- 2. L'assemblée décide de pourvoir appeler Monsieur Natale CAPULA, né à Villa S. Giovanni (Italie), le 1 ^{er} novembre 1961, demeurant professionnellement à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société. Le nouvel administrateur est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2016.
- 3. L'assemblée décide de pourvoir appeler la société Luxembourg Management Services S.à.r.l., avec siège à 44 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société. Le nouvel administrateur est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2016.
- 4. L'assemblée décide de pourvoir appeler Monsieur Mauro Di Gregorio, né à Rome (Italie), le 27 septembre 1957, demeurant à I-00045 Genzano di Roma, via Alcide De Gasperi 25 (Italie), en tant qu'administrateur de catégorie A. Le nouvel administrateur est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2016.
- 5. L'assemblée décide de pourvoir appeler la société F.G.S. CONSULTING LLC, ayant son siège social à 520 S 7 th Street, Suite C Las Vegas, NV 89101, en tant que Commissaire aux comptes. Le nouveau Commissaire aux comptes est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2016.
 - 6. Le siège social est établit au 44 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 13 avril 2010. Pour le Conseil d'Administration Signature

Référence de publication: 2010115673/28.

(100130929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Luxdisc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 30, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 121.885.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 17.08.2010.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2010114467/12.

(100128079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Nouvelles Assurances - Société de Courtage, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 38, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 96.640.



Weiswampach, le 17.08.2010. FIDUNORD Sàrl Signature

Référence de publication: 2010114468/12.

(100128060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Orgalux A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 103.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 17.08.2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010114469/14.

(100128069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

SHIP Luxco Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 154.673.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales en date du 4 août 2010 que Advent Ship (Luxembourg) S.à r.l. a transféré les 1,300,000 parts sociales qu'elle détenait dans la Société et Bain Capital Europe Fund III Limited Partnership a transféré les 1,300,000 parts sociales qu'elle détenait dans la Société.

Toutes les parts sont donc transférées à SHIP Investor & Cy S.C.A., une société immatriculée au Registre de Commerce et des Société Luxembourg sous le numéro B 154 897, ayant son siège social à 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 août 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010114512/16.

(100129265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Reisdorff Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.604.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 17.08.2010.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2010114470/12.

(100128058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

REMONDIS DATA Office, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 30, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 102.242.



Weiswampach, le 17.08.2010. FIDUNORD Sàrl 61, Gruuss-Strooss L-9991 WEISWAMPACH Signature

Référence de publication: 2010114471/14.

(100128068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Soresco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 17.08.2010.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2010114473/12.

(100128065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

CD-PME, Société Luxembourgeoise de Capital-Développement pour les PME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 7, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 65.429.

Société anonyme de droit luxembourgeois constituée en date du 26 juin 1998 par-devant Me Jacques Delvaux, notaire avec résidence à Luxembourg.

Les statuts coordonnés datés du 4 août 1998 ont été déposé au Registre de Commerce en date du 10 août 1998 pour mention au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 17 décembre 2009

2. Cooptation

Le Conseil coopte unanimement Monsieur Gaston Reinesch, Président de la SNCI, p.a. Société Nationale de Crédit et d'Investissement, 7, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg, en tant que membre du Conseil d'administration en remplacement de Monsieur Georges Schmit.

Référence de publication: 2010114513/16.

(100129224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

iDbyMe Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 154.236.

Suite à la cession de parts sociales intervenue en date du 6 août 2010, le capital social de iDbyMe S.à r.l. est réparti comme suit:

Madame Gabrielle SENTILHES	7 637 parts sociales
Monsieur Cyril VERMEULEN	4 143 parts sociales
Monsieur Yi Ping Joey CHOU	620 parts sociales

Signature

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2010114474/15.

(100128875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.



Ad'Hoc Food S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9560 Wiltz, 21, rue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 152.482.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 06 août 2010

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 06 août 2010, que le siège social de la société est transféré du 2, rue Hannelast, 35, llôt du Château L-9544 Wiltz au 21, rue du X Septembre L-9560 WILTZ.

Wiltz, le 06 août 2010. Pour la société FIDUCIAIRE ARBO SA Signature

Référence de publication: 2010114475/15.

(100129228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Susi Sustainable Energy, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais. R.C.S. Luxembourg B 155.030.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth day of July,

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Sustainable Funds (SCA) SICAV SIF, a multi-compartment specialized investment fund (fonds d'investissement spécialisé) organised as an investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable) in the form of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20 Boulevard E. Servais, L-2535 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.056 (the Fund), acting through Sustainable, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20 Boulevard E. Servais, L-2535 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.053, the managing general partner of the Fund for and on behalf of SUSI Sustainable Euro Fund I, the first compartment of the Fund,

here represented by Maren Stadler-Tjan, Rechtsanwältin, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the following articles of association (the Articles) of a company which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of Susi Sustainable Energy (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August, 1915 on commercial companies, as amended (the Company Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of managers of the Company.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the



nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

- 3.1. The Company is established for an unlimited period of time.
- 3.2. Without prejudice to Article 20, the Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 4. Corporate object.

- 4.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.
- 4.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.
- 4.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 5. Share capital.

- 5.1. The Company has a subscribed nominal share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) consisting of twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each, fully paid up.
- 5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased through the issuance of ordinary shares, or reduced, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles. In no case may the subscribed share capital be reduced to an amount lower than twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are and will remain in registered form (parts sociales nominatives).
- 6.2. Each ordinary share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the fraction of the share capital of the Company represented by such ordinary share, increased by the amount of the share premium, if any, paid with respect to such ordinary share.
- 6.3. A shareholders' register of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.
 - 6.4. The Company may redeem its ordinary shares within the limits set forth by the Company Law.

Art. 7. Transfer of shares.

- 7.1. Shares are freely transferable among shareholders. The transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the issued share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg civil code.
- 7.2. The holders of the ordinary shares shall have a right of first refusal with respect to any ordinary shares not held by them of which the transfer or redemption is being proposed, and upon terms as favourable to the proposed transferor as those at which the subject shares were proposed to be transferred or redeemed.
 - 7.3. For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Company Law.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.

8.1. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.



- 8.2. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company within six months of the close of the financial year.
- 8.3. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.
- 8.4. If there are not more than 25 (twenty-five) shareholders in the Company, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- 8.5. If there is only one single shareholder in the Company, the single shareholder assumes all powers conferred by the Company Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are set out in a written resolution executed by or on behalf of the single shareholder.

Art. 9. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

- 9.1. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.
 - 9.2. Each ordinary share is entitled to one vote.
- 9.3. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by the shareholders representing more than one half of the total issued share capital of the Company.
- 9.4. The shareholders may not resolve upon the following transactions without the consent of a majority of the shareholders representing at least three-quarters of the total issued share capital of the Company:
- (i) to amend, alter or repeal (including any amendment, alteration or repeal effected by merger, consolidation or similar business combination) any provision of the Articles; and
 - (ii) to dissolve and/or liquidate the Company.
- 9.5. The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders.
- 9.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex.
- 9.7. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.
- 9.8. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Management.

- 10.1. The Company shall be managed by a board of managers composed of manager(s) of the class A and manager(s) of the class B. They need not be shareholders of the Company.
- 10.2. The managers shall be appointed by the shareholders of the Company at the general meeting which shall also determine their remuneration and the term of their office.
- 10.3. A manager may be removed with or without cause and/or replaced at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.
- 10.4. Managers shall be re-eligible. In the event of a vacancy in the office of a manager, the general meeting of the shareholders of the Company shall be convened as soon as practicable in order to appoint a new manager.

Art. 11. Meetings of the board of managers of the Company.

- 11.1. The board of managers of the Company may appoint a chairman among its members and it may choose a secretary (who need not be a manager) who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.
- 11.2. The board of managers of the Company shall meet upon call by the chairman, any manager of class A or any two managers irrespective of his/her class, at the place indicated in the notice of meeting which, in principle, shall be in Luxembourg.
- 11.3. Written notice of any meeting of the board of managers of the Company shall be given to all managers at least ten (10) Business Days in advance of the date set for such meeting (which also will be a Business Day).
- 11.4. No such written notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the commencement of the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice



shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

- 11.5. A member of the board of managers of the Company may act at any meeting of the board of managers of the Company by appointing a proxy, who must also be member of the board of managers.
- 11.6. Any manager may participate in a meeting of the board of managers of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.
- 11.7. The board of managers of the Company can deliberate and/or act validly only if at least two (or, if there are more than four managers, a majority) of the Company's managers are present or represented at that meeting of the board of managers of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present at such meeting.
- 11.8. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers of the Company may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the managers by such means as is, for example, described in Article 11.6. Such resolution shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every manager (résolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of managers of the Company.

- 12.1. The minutes of any meeting of the board of managers of the Company shall be signed by the chairman of the board of managers of the Company who presided at such meeting or by any two managers of the Company.
- 12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any manager of the Company.
- **Art. 13. Powers of the board of managers of the Company.** All powers not expressly reserved by Company Law or by the Articles to the general meeting of shareholders of the Company fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- **Art. 14. Delegation of powers.** The board of managers of the Company is authorised to appoint a person, either manager or not, or an entity, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.
- **Art. 15. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any Class A manager and/or by the joint signature of any two managers and/or by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the board of managers, but only within the limits of such power.

Art. 16. Conflict of interests.

- 16.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a manager, associate, officer or employee of such other company or firm.
- 16.2. Any manager or officer of the Company who serves as manager, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.
- 16.3. In the event that any manager of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such manager shall make known to the board of managers of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such manager's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company which shall ratify such transaction.
- **Art. 17. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on 1 January of each year and shall terminate on 31 December of the same year.

Art. 18. Allocation of profits.

- 18.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profits. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.
- 18.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.
 - 18.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
 - (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year,



increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the general meeting of the shareholders of the Company; and
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.
- 18.4. The dividends may be paid in euro (EUR) or any other currency selected by the board of managers of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the board of managers of the Company.

Art. 19. Liquidation.

- 19.1. The liquidation of the Company shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s). The dissolution and liquidation of the Company shall be carried out in accordance with the Company Law.
- 19.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

Art. 20. Financial information.

- 20.1. The Company shall provide each shareholder with a copy of the annual accounts in respect of each financial year by 30 April following the end of each financial year.
- 20.2. The Company shall provide each shareholder with all information in relation to itself available to the Company which may be reasonably required by a shareholder to meet tax and legal reporting obligations of the group of companies of which the shareholder is part. Such information shall include but shall not be limited to all available tax filings, returns and receipts, bank statements, books and other records of the Company.
- 20.3. The Company shall prepare its annual accounts in conformity with Luxembourg generally accepted accounting principles.
- **Art. 21.** Access to books and Files of the Company. Each shareholder and its respective auditors and/or any person appointed by the shareholder to whom the Company has no reasonable objection may, during normal business hours, have access to the offices, buildings and sites of the Company and shall have the right to inspect and audit at its own expense all books and records and to check all possessions owned by the Company.
- **Art. 22. Applicable laws.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Company Law.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2010.

The first annual general meeting of the Company will be held in 2011 in accordance with Article 8.2.

Subscription and Payment

Sustainable Funds (SCA) SICAV SIF, acting though Sustainable, acting for and on behalf of SUSI Sustainable Euro Fund I, all prenamed and represented as stated here-above, declares to subscribe for twelve thousand five hundred shares of the Company and to fully pay them up by contribution in cash in an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to be allocated to the share capital account of the Company.

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Expenses

The appearing party declares that the expenses, costs and fees or charges which fall to be paid by the Company as a result of the present deed amount approximately to EUR 1,500.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital of the Company has passed the following resolutions:

- 1. The number of managers is set at 3.
- 2. The following person is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:
- (i) Tobias Reichmuth, CEO, born on November 13, 1978 in Liestal, Switzerland, residing at Rennweg 15, CH-8001 Zurich, Switzerland;

The following persons are appointed as Class B managers of the Company for an indefinite period:

- (ii) Carlo Schneider, consultant, born on 8 June 1967 in Ettelbruck, Grand Duchy of Luxembourg, residing at 16, rue des Primevères, L-2351 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- (iii) Johan Trip, Innovation Manager, born on December 12, 1981 in Emmen, The Netherlands, residing at Van der Dussenstraat 17B1, 3039TA Rotterdam, The Netherlands.



3. The registered office of the Company is set at 20 Boulevard E.Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the representative of the appearing party, said representative signed together with the notary this original notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-sixième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Sustainable Funds (SCA) SICAV SIF, un fonds d'investissement spécialisé à compartiments multiples organisé comme société d'investissement à capital variable sous la forme d'une société en commandite par actions, régie par les lois luxembourgeoises, et ayant son siège social au 20 Boulevard E. Servais, L-2535 Luxembourg et immatriculé auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.056 (le Fonds), agissant par l'intermédiaire de Sustainable, une société à responsabilité limitée, régie par les lois luxembourgeoises, et ayant son siège social au 20 Boulevard E. Servais, L-2535 Luxembourg et immatriculé auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.053, l'associé gérant commandité du Fonds au nom et pour le compte de SUSI Sustainable Euro Fund I, le premier compartiment du Fonds,

ici représentée par Maren Stadler-Tjan, Rechtsanwältin, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été initialisée et signée «ne varietur» par la personne comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

La personne comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts (les Statuts) d'une société qu'elle déclare constituer tel qu'il suit:

Art. 1 er . Forme et Dénomination.

1.1. Il est établi entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront détenteurs de parts sociales émises par la suite, une société à responsabilité limitée sous la dénomination Susi Sustainable Energy (la Société), qui sera régit par les lois de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Aout 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés), ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. Siège Social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg ville, Grand-duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance de la Société.
- 2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance de la Société. Lorsque le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication entre ce siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. De telles mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée.

- 3.1. La Société est établie pour une période indéterminée.
- 3.2. Nonobstant l'Article 20, la Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des associés de la Société délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.



- 4.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.
- 4.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 4.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 5. Capital social.

- 5.1. La Société a un capital social souscrit de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires sous forme nominative d'une valeur comptable d'un euro (EUR 1) chacune, entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté par l'émission de parts sociales ordinaires, ou réduit, par une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société délibérant comme en matière de modification des Statuts. Dans aucun cas, le capital social souscrit ne peut être réduit à montant inférieur à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500).

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont et resteront sous forme nominative.
- 6.2. Chaque part sociale ordinaire donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec la fraction de capital social de la Société représentée par cette part sociale ordinaire, augmentée du montant de prime d'émission, le cas échéant, payé pour cette par sociale ordinaire.
- 6.3. Un registre des associés de la Société sera tenu au siège social de la Société, où il sera disponible pour consultation par chaque associé. Ce registre contiendra le nom de chaque associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de parts sociales qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces parts sociales, ainsi que la mention des transferts des parts sociales et les dates de ces transferts. La propriété des parts sociales sera établie par inscription dans ledit registre.
 - 6.4. La Société peut racheter ses parts sociales ordinaires dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

Art. 7. Cession de parts sociales.

- 7.1. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. La cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément préalable donné par l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quart du capital social souscrit de la Société. Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société, ou acceptée par elle, en conformité avec l'article 1690 du code civil.
- 7.2. Les détenteurs de parts sociales ordinaires ont un droit de premier refus, lors de la proposition de cession ou de rachat de parts sociales ordinaires qu'ils ne détiennent pas, à des conditions aussi favorables pour le cédant que celles qui étaient prévues dans la proposition.
 - 7.3. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés.

Art. 8. Assemblées des associés de la Société.

- 8.1. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société représente l'ensemble des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire, approuver ou ratifier les actes relatifs à l'objet de la Société.
- 8.2. L'assemblée générale annuelle des associés de la Société sera tenue, à Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société, endéans six mois à compter de la fin de l'exercice social.
- 8.3. D'autres assemblées des associés de la Société peuvent être tenues à tout autre lieu et heure tel que cela est spécifié dans les convocations aux assemblées.
- 8.4. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.
- 8.5. L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi sur les Sociétés à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique peuvent être inscrite dans une résolution unique signée par ou au nom de l'associé unique.



Art. 9. Conditions de forme, Quorum et Majorité relatives aux assemblées des associés.

- 9.1. Les conditions de forme, quorum et majorité prévues par la loi seront applicables aux convocations, et à la conduite, des assemblées des associés de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.
 - 9.2. Chaque part sociale ordinaire donne droit à une voix.
- 9.3. Sauf si il en est autrement disposé par la loi ou par ces Statuts, les décisions d'une assemblée des associés de la Société dûment convoquée ne seront valablement adoptées que par les associés représentant plus de la moitié du capital social souscrit.
- 9.4. Les associés ne peuvent prendre de décision sur les transactions suivantes sans l'approbation d'une majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social souscrit:
- (i) modifier (y compris toute modification requise suite à une fusion, consolidation ou autre transaction similaire) toute disposition des Statuts; et
 - (ii) dissoudre et/ou liquider la Société.
- 9.5. La nationalité de la Société ne peut être modifiée et les engagements de ses associés ne peuvent être augmentés qu' à l'unanimité des associés.
- 9.6. Chaque associé pourra participer à toute assemblée des associés de la Société en désignant toute autre personne comme mandataire en vertu d'une procuration écrite donnée soit par lettre, telefax, courrier électronique, télégramme ou telex.
- 9.7. Tout associé peut participer à toute assemblée des associés de la Société par conférence téléphonique ou autre moyen de communication similaire permettant que toutes les personnes qui participent à l'assemblée puissent s'entendre, se parler et délibérer, et une participation à une assemblée en utilisant un de ces procédés équivaut une présence en personne à l'assemblée.
- 9.8. Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à une assemblée des associés de la Société, et considèrent qu'ils ont été régulièrement convoqué et informé de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Gestion.

- 10.1. La Société sera gérée par un conseil de gérance composé de gérant(s) de classe A et de gérant(s) de classe B. Ils ne sont pas nécessairement associés de la Société.
- 10.2. Les gérants seront nommés par les associés de la Société au cours d'une assemblée générale qui fixera également leur rémunération et la durée de leur mandat.
- 10.3. Les gérants peuvent être révoqués avec ou sans cause et/ou remplacé à tout moment, par une résolution adoptée par l'assemblée générale des associés de la Société.
- 10.4. Les gérants seront rééligibles. En cas de vacance d'un gérant, l'assemblée générale des associés de la Société sera convoquée dès que possible pour désigner un nouveau gérant.

Art. 11. Réunions du conseil de gérance de la Société.

- 11.1. Le conseil de gérance de la Société peut désigner un président parmi ses membres et il peut choisir un secrétaire (qui n'est pas nécessairement un gérant) qui est en charge de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance de la Société et les procès-verbaux des assemblées des associés de la Société.
- 11.2. Le conseil de gérance de la Société se réunira sur convocation du président, de tout gérant de classe A ou de deux gérants sans considération de leur classe, au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée qui, en principe, sera au Luxembourg.
- 11.3. Des convocations écrites seront données pour toute réunion du conseil de gérance de la Société à tous les gérants au moins 10 (dix) Jours Ouvrables avant la date prévue pour cette réunion (qui sera également un Jour Ouvrable).
- 11.4. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et si ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite par accord écrit, donné en original, par télefax, courrier électronique, télégramme ou télex, à chaque membre du conseil de gérance de la Société. Des convocations écrites spécifiques ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues aux lieux et heures indiqués dans une résolution adoptée par le conseil de gérance de la Société.
- 11.5. Tout membre du conseil de gérance de la Société peut participer à toute réunion du conseil de gérance de la Société en désignant un mandataire, qui doit également être membre du conseil de gérance.
- 11.6. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance de la Société conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre, se parler et délibérer, et la participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.
- 11.7. Le conseil de gérance de la Société ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si au moins deux (ou, si il y a plus de quatre gérants, une majorité) des gérants de la Société sont présents ou représentés à cette réunion du conseil de gérance de la Société. Les décisions seront prises à la majorité des voix exprimées par les gérants présents à la réunion.



11.8. Nonobstant ce qui précède, une résolution du conseil de gérance de la Société peut être adoptée par écrit, si elle est précédée d'une délibération entre les gérants qui a lieu par un des moyens, par exemple, décrits à l'Article 11.6. Cette résolution prendra la forme d' un ou plusieurs documents contenant les décisions et signé par chaque gérant. La date de la résolution sera la date de la dernière signature.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance de la Société.

- 12.1. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance de la Société peuvent être signées par le président du conseil de gérance de la Société qui a présidé la réunion concernée ou par deux gérants de la Société.
- 12.2. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui seront produits en justice ou autrement seront signés par le secrétaire (si il y en a un) ou par tout gérant de la Société.
- Art. 13. Pouvoirs du conseil de gérance de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou les Statuts à l'assemblée générale des associés de la Société sont de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.
- **Art. 14. Délégation de pouvoir.** Le conseil de gérance de la Société est autorisé à désigner une personne, qu'elle soit ou pas gérant, ou une entité, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des associés de la Société, pour des tâches spécifiques à tous les niveaux de la Société.
- **Art. 15. Représentation de la Société.** La Société sera engagée en tout circonstance vis-à-vis des tiers par la signature unique de tout gérant de classe A et/ou de la signature conjointe de deux gérants, et/ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été conféré par le conseil de gérance, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Conflits d'intérêts.

- 16.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou est un gérant, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entité.
- 16.2. Tout gérant ou fondé de pouvoir de la Société qui est gérant, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, juste en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.
- 16.3. Si un gérant de la Société a un intérêt personnel et contraire dans une quelconque transaction de la Société, ce gérant devra informer le conseil de gérance de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ni ne prendra part au vote sur cette transaction; rapport devra être fait au sujet de cette transaction et de l'intérêt de ce gérant à la prochaine assemblée générale des associés de la Société qui devra ratifier la transaction.
- **Art. 17. Exercice social.** L'exercice social de la Société commencera le 1 ^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 18. Affectation des bénéfices.

- 18.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent les bénéfices nets. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 18.2. L'assemblée générale des associés a le pouvoir discrétionnaire de disposer du surplus. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende ou l'affecter à la réserve ou le reporter.
 - 18.3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:
 - (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que suffisamment de fonds sont disponibles pour distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais réduit des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
 - (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'assemblée générale des associés de la Société; et
 - (iv) il est assuré que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.
- 19.4. Les dividendes peuvent être payés en euro (EUR) ou en toute autre devise sélectionnée par le conseil de gérance de la Société et ils seront payés aux lieux et aux moments déterminés par le conseil de gérance de la Société.

Art. 19. Liquidation.

19.1. La liquidation de la Société sera conduite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des entités juridiques) nommés par l'assemblée générale des associés de la Société décidant de cette liquidation. Cette assemblée générale des associés de la Société fixera également les pouvoirs et la rémunération du/des liquidateur(s). La dissolution et la liquidation de la Société seront conduites conformément à la Loi sur les Sociétés.



19.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société sera payé aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chaque associé dans la Société.

Art. 20. Information financière.

- 20.1. La Société transmettra à chaque associé une copie des comptes annuels de chaque exercice social au plus tard le 30 avril de l'année qui suit l'exercice social concerné.
- 20.2. La Société transmettra à chaque associé toute les informations qui lui sont relatives, qui sont à la disposition de la Société, et qui peuvent raisonnablement être demandées par un associé pour le besoin des obligations de déclaration fiscale ou juridique du groupe de sociétés auquel appartient cet associé. Ces informations peuvent comprendre, mais ne sont pas limitées, à toutes les déclarations fiscales, factures, relevés bancaires, livres et autres fichiers disponibles de la Société.
- 20.3. La Société préparera ses comptes annuels conformément aux principes comptables généralement acceptés à Luxembourg.

Art. 21. Accès aux livres et Dossiers de la Société.

21.1. Chaque associé et ses auditeurs et/ou toute personne désignée par l'associée et pour laquelle la Société n'a pas raisonnablement émis d'objection peuvent, durant les heures d'activité normale, avoir accès aux bureaux, locaux et sites de la Société et a le droit d'inspecter et auditer à ses propres frais tous les livres et écritures et à contrôler tous les biens détenus par la Société.

Art. 22. Droit applicable.

22.1. Toutes les questions qui ne sont pas traitées par une disposition spécifique des présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2010. La première assemblée générale annuelle de la Société se tiendra en 2011 conformément à l'article 8.2.

Souscription et Paiement

Sustainable Funds (SCA) SICAV SIF, agissant par l'intermédiaire de Sustainable, agissant au nom et pour le compte de SUSI Sustainable Euro Fund I, prénommée et représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société et les avoir entièrement libérées par versement en espèces d'un montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) qui sera versé au compte capital de la Société.

Le montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts et Dépenses

Le comparant déclare que les dépenses, coûts et frais ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.500,-.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre de gérants est fixé à trois.
- 2. La personne suivante est nommée gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
- (i) Tobias Reichmuth, ceo, né le 13 Novembre 1978 à Oberiberg, Suisse, domicilié au Rennweg 15, CH-8001 Zürich, Switzerland;

Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- (ii) Carlo Schneider, consultant, né le 8 juin 1967 à Ettelbruck, Grand-duché de Luxembourg, domicilié au 16, rue des Primevères, L-2351 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- (iii) Johan Trip, Innovation Manager, né le 12 décembre 1981 à Emmen, Pays-Bas, domicilié au Van der Dussenstraat 17B1, 3039TA Rotterdam, The Netherlands.
 - 4. Le siège social de la Société est fixé au 20 Boulevard E. Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Le document ayant été lu au comparant, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.



Signé: M. STADLER-TJAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33547. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010114415/542.

(100129800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Argonauts Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2156 Luxembourg, 2, Millegässel. R.C.S. Luxembourg B 101.991.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 12 avril 2010

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège de la société au 2, Millegässel à L-2156 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Pour ARGONAUTS MANAGEMENT S.A.

Triple A Consulting S.A.

2, rue Millegässel, L-2156 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010114476/15.

(100128974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Belmont (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 106.446.

Il est à noter les changements d'adresse suivants:

Nom, Prénom(s) Fonction Nouvelle adresse
DE VET, Luc Administrateur 20, rue de la Poste

L - 2346 Luxembourg

Luxembourg, le 18 août 2010.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010114482/14.

(100128990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Fagus Multimanager, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 64.333.

Extraits des Résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 22 juin 2010

Il résulte du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 22 juin 2010, que Madame Maria Livia Rossi a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 28 mai 2010.

Monsieur Salvatore Rossi (demeurant 13 Via Tagliamento, 47838 Riccione, Italie) a été élu en qualité d'administrateur de la Société, en remplacement de Madame Maria Livia Rossi, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FAGUS MULTIMANAGER

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Signature / Luc Biever

Référence de publication: 2010114495/17.

(100128953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.



Edco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 2, Kuarregaart. R.C.S. Luxembourg B 99.451.

.....

Par la présente, nous vous informons du changement de siège social de la société EDCO S.A.

Son ancien siège social était établi au 78A, Korngarten

L-9990 Weiswampach

Dorénavant il se situe rue Kuarregaart,2

L-9990 Weiswampach

Le 12 août 2010.

Eddy Kukenheim

Administrateur

Référence de publication: 2010114490/15.

(100128928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

European Aircraft Association Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2156 Luxembourg, 2, Millegässel.

R.C.S. Luxembourg B 94.596.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 15 avril 2010

A l'unanimité, le Conseil d'Administration décide de transférer le siège au 2, Millegässel à L-2156 Luxembourg. Le 15 avril 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour European Aircraft Association Holding S.A.

Triple A Consulting S.A.

2, rue Millegässel, L-2156 Luxembourg

Signature

Signature

Référence de publication: 2010114491/15.

(100128973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Sheridan S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 25.659.

Extrait des décision prises par l'assemblée générale des actionnaire en date du 13 août 2009

La cooptation de M.Jean PFEIFFENSCHNEIDER a été ratifiée et il a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010

Extrait des décision prises par l'assemblée générale des actionnaire et par le conseil d'administration en date du 17 juin 2010

- 1. M. Jean REUTER à été reconduit dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
- 2. M. Jean PFEIFFENSCHNEIDER a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
- 3. M. Michel KOHN a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
 - 4. M. Paul WOLFF n'a pas été reconduit dans son mandat d'administrateur venu à échéance.
- 5 . M. Carlo FRIOB, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 1 ^{er} décembre 1967, demeurant professionnellement à L-2010 Luxembourg, 27, avenue Monterey, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011

Pour extrait sincère et conforme

Pour SHERIDAN S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010116004/24.

(100131986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.



Ball Delaware Holdings S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 19.412.900,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 90.414.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur la sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2009 de sa société mère, Ball Corporation ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 5 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010114531/13.

(100129890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

GP-1 Resi LBC Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.798.

EXTRAIT

Die Adresse des Teilhabers LBC Goodwater Holdings Sàrl mit der Handelsregisternummer B 124.801 hat sich geändert und lautet nunmehr:

2, avenue Charles de Gaulle

Gebäude C, 1. Etage

L-1653 Luxembourg

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 18. August 2010.

GP-1 Resi LBC Luxco Sàrl

Vertreten durch

LBC Goodwater Holdings Sàrl

Ralph Kürschner

Geschäftsführer

Référence de publication: 2010114498/20.

(100128868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

WAI Landmark XIII S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place F.J. Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 122.632.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 26. Mai 2010

Am 26. Mai 2010 um 11.00 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Aktionäre obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Die Wirtschaftsprüfungsgesellschaft BDO Audit SA (vormals BDO Compagnie Fiduciaire SA), 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxemburg, wird zum Wirtschaftsprüfer bis zum Ablauf der im Jahr 2011 stattfindenden ordentlichen Generalversammlung bestellt.

Luxemburg, den 30. Juni 2010.

M.M. Warburg-LuxInvest S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010114518/17.

(100128816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.



GP-2 Office A LBC Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.796.

EXTRAIT

Die Adresse des Teilhabers LBC Goodwater Holdings Sàrl mit der Handelsregisternummer B 124.801 hat sich geändert und lautet nunmehr:

2, avenue Charles de Gaulle

Gebäude C, 1. Etage

L-1653 Luxembourg

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 18. August 2010.

GP-2 Office A LBC Luxco Sàrl

Vertreten durch

LBC Goodwater Holdings Sàrl

Ralph Kürschner Geschäftsführer

Référence de publication: 2010114499/20.

(100128859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Modellux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 30.462.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 novembre 2009:

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateurs de Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et de Monsieur Pierre SCHILL; avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l. ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Elle accepte la démission de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de ses fonctions d'administrateur et appelle en remplacement Madame Séverine FEITLER, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010114504/20.

(100128995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Alpha Strategy Premium, S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.972.

Les comptes annuels du 25 août 2009 (date de constitution) au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Générale Securities Services Luxembourg

Signature

Corporate and Domiciliary Agent

Référence de publication: 2010114525/14.

(100129336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.



WAI S.C.A., SICAV - FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 131.834.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 26. Mai 2010

Am 26. Mai 2010 um 13:00 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Aktionäre obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Die Wirtschaftsprüfungsgesellschaft BDO Audit SA (vormals BDO Compagnie Fiduciaire SA), 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxemburg, wird zum Wirtschaftsprüfer bis zum Ablauf der im Jahr 2011 stattfindenden ordentlichen Generalversammlung bestellt.

Luxemburg, den 30. Juni 2010.

M.M. Warburg-LuxInvest S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010114519/17.

(100128812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Alchemy Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 9.798.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 112.479.

Constituée par-devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 10 novembre 2005, acte publié au Mémorial C no 500 du 9 mars 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Alchemy Holding S.à.r.l.

Nicole Götz

Manager

Référence de publication: 2010114520/15.

(100129406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Aqueduct Capital Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 116.165.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 02 juin 2010

- Est rayé gérant de la société Mons. Rolf Caspers, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg avec effet au 02 juin 2010.
- Est nommé gérant de la société Mme Rachel Aguirre, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg avec effet au 02 juin 2010.
- Le mandat de Mme Rachel Aguirre prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 statuant sur les comptes annuels de 2010.

Le conseil d'administration est en conséquence constitué comme suit:

- DB Infrastructure Holdings (UK) No. 1 Limited
- Mme Rachel Aguirre
- Mme Heike Kubica
- Mme Anja Lakoudi

Luxembourg, le 02 juin 2010.

Pour le conseil de gérance

Signatures

Référence de publication: 2010116073/22.

(100131106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.



First Estate and Car Consulting (F.E.C.C.) S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 56, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 104.946.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à L-1320 LUXEMBOURG, 56, rue de Cessange, L-1320 Luxembourg le 11 mai 2010 que:

- 1. Est réélu Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2016, Monsieur Alain Balanzategui demeurant professionnellement au 4 avenue Pescatore L 2324 Luxembourg.
- 2. Est réélu Administrateur-délégué jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2016, Monsieur Alain Balanzategui demeurant professionnellement au 4 avenue Pescatore L 2324 Luxembourg.
- 3. N'est pas renouvelé le mandat de Monsieur Henri Vanherberghen, demeurant au 78, rue A. Asselbergs, B-1180 Bruxelles, Belgique en tant que Commissaire aux Comptes de la société
- 4. Est acceptée la nomination de la société Auxiliaire Générale d'Entreprises Sa, 58 rue Glesener, L -1630 à Luxembourg (inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B0030718) en tant que Commissaire aux Comptes de la société à partir de l'exercice 2010 jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 Juin 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société «First Estate and Car Consulting (F.E.C.C.) S.A"

Signature

Référence de publication: 2010116107/24.

(100131111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Advantage Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 98.204.

L'an deux mil dix, le cinq août.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ADVANTAGE COMMUNI-CATION S.A.", avec siège social à L-1274 Howald, 25, rue des Bruyères, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 19 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 161 du 9 février 2004, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 mars 2008, publié au Mémorial C, numéro 1052 du 29 avril 2008 et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 mai 2009, publié au Mémorial C, numéro 1093 du 2 juin 2009,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 98.204.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures et est présidée par Monsieur Charles RUPPERT, administrateur de sociétés, demeurant à L-5433 Niederdonven, 59, rue des Romains.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe HOELTGEN, salarié, demeurant professionnellement à L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Géraldine WEBER, directeur, demeurant à F-57330 Volmerange-les-Mines, 1, avenue de la Liberté.

Composition de l'assemblée

Les noms des actionnaires présents ou représentés, et des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Exposé de Monsieur le Président

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:
- 1. Transfert du siège social de L-1274 Howald, 25, rue des Bruyères à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg;



2. Modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège de la société est établi à Luxembourg.".

II.- Il apparaît de la liste de présence que les cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de trois cents euros (EUR 300.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent cinquante mille euros (EUR 150.000.-) sont présentes ou représentées. L'assemblée peut donc délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-1274 Howald, 25, rue des Bruyères à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Deuzième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège de la société est établi à Luxembourg.".

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président a clôturé l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est évalué approximativement à huit cents euros (EUR 800.-).

DONT PROCES-VERBAL, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture et interprétation de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent procès-verbal avec Nous Notaire.

Signe: Charles RUPPERT, Christophe HOELTGEN, Géraldine WEBER, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 06 août 2010. Relation: LAC/2010/35282. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 août 2010.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2010114521/69.

(100129575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Advantage Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 98.204.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 août 2010.

Tom METZLER

Notaire

Référence de publication: 2010114522/12.

(100129580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.



Agence Steil et Zeimetz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6460 Echternach, 19, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 136.212.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/08/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010114523/10.

(100129352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Alcina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 129.072.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung Abgehalten im Firmensitz Ausserordentlich am 30. Juli 2010 um 11.00 Uhr

Herr Willem H. MACLEANEN, geboren am 27.12.1961 in Haaften (NL) legt am heutigen Tage sein Mandat als Verwaltungsratsmitglied nieder.

An seine Stelle wird Frau Silke KOSTER, geboren in Trier (D) am 29.03.1981, wohnhaft in D – 54294 Trier, Dronkestrasse 12, als neues Verwaltungsratsmitglied ernannt. Dieses Mandat endet mit der Generalversammlung die im Jahre 2013 stattfinden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautende Ausfertigung

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2010114637/17.

(100130347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Agence Steil et Zeimetz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6460 Echternach, 19, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 136.212.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/082010.

Signature.

Référence de publication: 2010114524/10.

(100129354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Bibi Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 155.059.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-sept août.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

- 1. Monsieur Jean Bernard ZEIMET, réviseur d'entreprises, né à Luxembourg, le 5 mars 1953, demeurant profession-nellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
- 2. Monsieur Marc LOUIS, comptable, né à Jambes (Belgique), le 21 avril 1962, demeurant B-1190 Bruxelles, 143, avenue de Molière.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1 er. Il est formé par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "BIBI INVEST S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par



les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

- Art. 2. La durée de la Société est illimitée.
- **Art. 3.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires -Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.



L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 3 ème jeudi du mois de mai à 10.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heure et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.



Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.
- **Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

- **Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.
- **Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.



VIII. Modification des Statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.
- 3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription - Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les trois cent vingt (320) actions ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Jean Bernard ZEIMET, préqualifié, trois cent dix-neuf actions,	319
2) Monsieur Marc LOUIS, préqualifié, une action,	1
Total: trois cent vingt actions,	320

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré-mentionnés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Jean Bernard ZEIMET, réviseur d'entreprises, né à Luxembourg, le 5 mars 1953, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri;
- b) Monsieur Marc LOUIS, comptable, né à Jambes (Belgique), le 21 avril 1962, demeurant B-1190 Bruxelles, 143, avenue de Molière;
- c) Monsieur Etienne GILLET, comptable, né à Bastogne, (Belgique), le 19 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri.
- 3. La société à responsabilité limitée "READ S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 45.083, est appelée à la fonction de commissaire aux comptes de la Société.
 - 4. Le siège social est établi à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
- 5. Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme Monsieur Jean Bernard ZEIMET, préqualifié, aux fonctions de président du conseil d'administration.
- 6. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge, à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. B. ZEIMET, M. LOUIS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 août 2010. LAC/2010/36697. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).



POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 24 août 2010.

Référence de publication: 2010114649/237.

(100130573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Ana Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 75.064.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010114527/12.

(100129393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Aquarius Media S.àr.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8361 Goetzingen, 16, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 58.245.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010114528/10.

(100129339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Assurgest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3490 Dudelange, 24-26, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 68.266.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/082010.

Signature.

Référence de publication: 2010114529/10.

(100129368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Cognos Hungary Asset Management Limited Liability Company - Luxembourg Branch, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 114.148.

Extrait des résolutions écrites date du 1 er janvier 2010

Les actionnaires on décide:

- D'accepter la démission de Mademoiselle Katarzyna Dyzewska, a la fonction de gérante, pouvoir individuel, avec effet au 1 ^{er} janvier 2010.
- De nommer Monsieur Attila Senig, né le 23 Août 1980 a Székesfehérvàr, Hongrie, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a la fonction de gérant avec effet au 1 er Janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 24.08.2010.

Luxembourg, le 24.00.2010.

Référence de publication: 2010114666/16.

(100130556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck